

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
17 octobre 2001

Original: français

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 7^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 11 octobre 2001, à 10 heures

Président : M. Bhattarai (Népal)
(Vice-Président)
Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. Mselle

Sommaire

Point 122 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Programme d'accueil des visiteurs

Plan d'équipement

L'informatique au Secrétariat

Rentabilité des activités commerciales de l'Organisation

Projets financés par le Compte pour le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-57559S (F)



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 122 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Programme d'accueil des visiteurs (A/55/835 et A/56/7)

1. **M. Niwa** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui), présentant le rapport du Secrétaire général sur une proposition visant à améliorer l'accueil des visiteurs à l'ONU (A/55/835), rappelle que l'idée, avancée par le Better World Fund, a donné lieu à une étude des mêmes consultants ayant établi la première étude sur le plan d'équipement. Il ne s'agit à ce stade que d'un document de réflexion, la proposition tendant à faire accepter une contribution en nature; il ne s'agit pas d'un document budgétaire, mais si la proposition était mise à exécution, elle entraînerait des frais de fonctionnement et donc des incidences sur le budget ordinaire: c'est à ce titre qu'elle est présentée dès maintenant à l'Assemblée générale. Il s'agirait d'accepter de l'Association des États-Unis pour les Nations Unies (UNA-USA), sous réserve d'un certain nombre de conditions exposées au paragraphe 20 du rapport, un nouveau pavillon pour l'accueil des visiteurs, qui permettrait de leur offrir des installations interactives, et aussi de développer les activités commerciales et d'en augmenter la rentabilité.

2. La proposition du Secrétaire général est antérieure aux événements du 11 septembre, qui retentiront nécessairement sur sa réalisation. Vus dans l'optique cruciale de la sûreté et de la sécurité des délégués, du personnel et des visiteurs, les liens entre l'accueil des visiteurs et le plan d'équipement prennent une importance nouvelle, les considérations de sécurité imposant de coordonner étroitement ces deux éléments.

3. Le Secrétaire général propose d'accepter cette contribution en principe, de manière que l'Association puisse entamer la levée de fonds et fasse réaliser une étude schématique, sachant que les ressources nécessaires pour construire le nouveau pavillon et le passage souterrain le reliant au bâtiment de l'Assemblée générale (d'un montant estimatif compris entre 50 et 60 millions de dollars) seraient réunies par l'Association, qui apporterait également des contributions en nature pour l'aménagement du nouveau pavillon et l'équipement correspondant aux installations multimédias interactives. Les frais de fonctionnement seraient eux à la charge de l'ONU, et

auraient donc des incidences sur le budget ordinaire, dont on étudie dans la sixième partie du rapport ce qu'elles pourraient être (si la proposition était acceptée), une fois que le pavillon d'accueil serait opérationnel, soit au plus tôt pendant l'exercice biennal 2004-2005.

4. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dont le Secrétaire général tient à confirmer que les procédures fixées dans son rapport A/36/643 seraient respectées pour les différentes phases du projet, recommande, afin de respecter le caractère international du projet, de s'efforcer d'élargir le nombre de donateurs potentiels en invitant d'autres associations nationales pour les Nations Unies à participer au projet et de les convier à donner leur avis. Le Secrétaire général a déjà communiqué cette recommandation à l'Association des États-Unis pour les Nations Unies.

5. Le Comité consultatif estime par ailleurs que l'Administration devra examiner de près la question des frais fixes. Pour étudier la manière dont ces derniers seraient équilibrés par les recettes, il faudra attendre les détails de la conception et du contenu envisagé des expositions multimédia interactives, qui ne seront connus qu'une fois réalisée l'étude schématique. C'est alors qu'un projet de budget détaillé, donnant une estimation précise des frais d'exploitation et des recettes attendues, pourra être présenté à l'Assemblée générale. Le Secrétaire général étudiera en outre la possibilité de faire assurer la publicité du nouveau centre d'accueil des visiteurs à moindre frais, selon des modalités du type des diffusions d'intérêt public. Dans sa proposition, le Secrétaire général envisage la création d'un fonds d'équipement. Comme le recommande le Comité consultatif, les règles régissant la reconstitution, l'utilisation et la gestion du fonds lui seraient présentées pour examen en même temps que les propositions définitives relatives au projet.

Plan d'équipement (A/55/117 et Add.1)

6. **M. Niwa** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui) informe la Cinquième Commission de la situation du plan d'équipement, actualisant le rapport présenté par le Secrétaire général en juin 2000 (A/55/117). L'Assemblée générale a, par sa résolution 55/238, autorisé le Secrétaire général à entreprendre l'établissement d'un plan d'ensemble et d'une analyse détaillée des coûts pour le plan directeur, en précisant

les mesures à prendre pour protéger l'Organisation des Nations Unies contre des dépassements des dépenses prévues, et en veillant à faire définir toutes les possibilités viables, et a décidé d'ouvrir à cet effet un crédit d'un montant de 8 millions de dollars. Le Secrétaire général, ayant fait appel à la concurrence internationale, a engagé le groupe italien Renato Sarno, qui comprend des architectes et des experts en génie mécanique et électrique, ainsi que des consultants spécialisés (dont la Turner Construction Company et Syska & Hennessy Engineers, qui ont participé aux travaux de construction des bâtiments de l'ONU il y a quelque 50 ans). Les études de conception et l'analyse des coûts devraient être achevés en février 2002. À la suite des événements du 11 septembre, le plan d'équipement a acquis une urgence et une dimension nouvelles. Comme le Secrétaire général l'avait noté dans son rapport, le système de sécurité est obsolète, et les moyens d'assurer la sûreté des personnes sont très insuffisants (le Bureau des services de contrôle interne avait signalé les déficiences du système de sécurité dès 1998 dans son rapport annuel, A/53/428, par. 95). Les événements du 11 septembre obligent à élargir la portée des travaux à prévoir compte tenu de différents scénarios de risque, et le programme de travail a été réaménagé en fonction de ces priorités. De février à mai 2001, suite à une demande du Congrès des États-Unis, le General Accounting Office des États-Unis a examiné en détail le plan d'équipement, et conclu que la planification de la réfection envisagée était raisonnable et conforme aux meilleures pratiques. Les entretiens avec le pays hôte se poursuivent, et des entretiens auront lieu dès que possible avec la ville et avec l'État de New York. Le groupe consultatif composé d'experts financiers et de personnalités éminentes sera créé dès que possible, et on entamera à titre prioritaire l'examen des divers modes de financement possibles. Le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, qui devrait être disponible en mai ou juin 2002, de manière à être débattu à la cinquante-septième session, portera essentiellement sur l'ampleur des travaux de base, exposés dans les paragraphes 44 a) à e) du document A/55/117. On y exposera également les différentes options possibles face aux problèmes évoqués dans les paragraphes 44 à 49 du même rapport. On s'attachera à en préciser les conséquences, notamment pour ce qui est de reloger temporairement les services que les travaux amèneraient à déplacer. Enfin, on y indiquera des méthodes permettant, pour chaque étape du projet, de

maîtriser les coûts et d'éviter des dépassements. Sans préjuger de la décision de l'Assemblée générale, l'Administration estime prudent de prendre dès à présent des mesures pour préparer convenablement les étapes suivantes, et notamment d'engager une société de gestion des travaux avant l'achèvement des études de conception, afin que ces études puissent être examinées du point de vue de la faisabilité et des modalités de réalisation. Une petite équipe de fonctionnaires du Secrétariat a été chargée d'encadrer le projet sous la direction du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui, mais il faudra prévoir par la suite, lorsque le projet aura été approuvé par l'Assemblée générale, de lui adjoindre des personnes ayant les compétences spécialisées voulues, et de constituer une équipe exclusivement chargée de la gestion du projet. Le Secrétaire général inclura des propositions en ce sens dans son rapport.

L'informatique au Secrétariat (A/55/780 et A/56/7)

7. **M. Niwa** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « L'informatique au Secrétariat : plan d'action » (A/55/780), dont la première partie comprend une stratégie avec ses objectifs essentiels, la deuxième décrivant les activités coordonnées destinées à lui donner effet, dont certaines ont déjà été réalisées et d'autres sont prévues. Une enquête de 2000 sur l'infrastructure en place au Secrétariat a montré que globalement, ce dernier n'avait pas pris de retard pour s'informatiser, mais que la situation n'était pas uniforme d'un département à l'autre et d'un lieu d'affectation à l'autre, ni pour l'infrastructure proprement dite ni pour les compétences du personnel; tous les départements et les lieux d'affectation avaient éprouvé des difficultés à recruter et retenir des informaticiens. L'enquête a montré pour l'essentiel qu'il fallait définir un plan d'action coordonné afin que l'Organisation puisse tirer le meilleur parti des nouveaux moyens informatiques et rester à jour. Ce plan d'action, dont la Cinquième Commission est saisie, vise à assurer au Secrétariat dans son ensemble un niveau technologique cohérent et à la pointe du progrès. Les principaux objectifs concernent l'information (accès et diffusion), l'appui aux technologies de l'information et de la communication hors Siège, l'infrastructure technique, le renforcement des capacités et la mise en place d'une administration en ligne. Le rapport détaille les activités de fond

correspondant à ces objectifs, les mesures prises jusqu'à présent, les mesures prévues et les résultats escomptés. L'un des aspects essentiels est la bonne gestion des activités d'informatique et de télécommunications : il est prévu de gérer les activités de manière partiellement centralisée, le Comité directeur pour la réforme et la gestion ayant décidé de créer un Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC) au Siège, chargé de gérer l'infrastructure de base, de fixer des normes, de choisir des méthodes et de mettre en place des systèmes à l'échelle de l'Organisation, des comités locaux s'occupant pour leur part du matériel, des logiciels et des ressources humaines des départements et bureaux. En outre, le Conseil sera chargé de coordonner la réalisation des activités prévues dans le plan d'action et de suivre les besoins de l'Organisation et l'évolution de l'informatique et des télécommunications afin de conseiller le Comité directeur en la matière.

Rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies
(A/55/546 et A/56/7)

8. **M. Niwa** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui), présentant le rapport du Secrétaire général sur les mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies (A/55/546), indique que certaines de ces mesures sont des suggestions élémentaires, tandis que d'autres entraîneraient de grands changements. L'un des aspects soulignés dans l'étude réalisée par une société de conseil privée à laquelle le Secrétaire général a fait appel est celui des locaux, sur lesquels repose en particulier la rentabilité des activités commerciales. Or, la superficie réservée aux activités concernant les visiteurs n'a guère changé depuis plus de 40 ans, et elle limite l'ampleur des services qui pourraient leur être offerts. Le projet d'amélioration de l'accueil aux visiteurs, présenté précédemment à la séance en cours (A/55/835), qui ferait plus que doubler cette superficie (d'environ 3 625 m², elle passerait à environ 8 350 m²), permettrait de développer considérablement les installations et les services offerts aux visiteurs. Il y a également des mesures à court terme qui amélioreraient la rentabilité des activités commerciales, et, ce qui est tout aussi important, leur qualité : modernisation de la signalisation et de l'éclairage, promotion active par les guides des activités commerciales offertes lors des visites guidées. M. Niwa fait observer que la rénovation du Café

viennois a été entièrement prise en charge par le concessionnaire.

9. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/7, par. IS3.5 à IS3.13) a formulé certaines recommandations précises concernant la rentabilité des activités commerciales. Le Bureau des services centraux d'appui est entièrement d'accord avec le Comité consultatif. Ces recommandations sont en cours d'application, ou seront intégrées au plan général du projet d'amélioration de l'accueil aux visiteurs. Le Comité consultatif sera consulté avant la conclusion de tout nouvel accord contractuel lorsque l'accord conclu avec le sous-traitant actuel pour le café, la cafétéria et le restaurant des délégués expirera en avril 2003. On a fait le nécessaire également pour débattre avec l'administration postale du pays hôte de taux de remboursement plus favorables pour l'Organisation des Nations Unies, et pour étudier la possibilité d'externaliser les activités philatéliques. S'agissant de la Librairie de l'ONU, l'Administration considère comme le Comité consultatif qu'un sous-traitant éventuel devrait avoir l'expérience de la vente de livres, afin de développer les ventes des publications des Nations Unies et des publications connexes. Toutefois, les changements qu'entraînerait la réalisation du programme d'accueil des visiteurs portent à différer la recherche et le choix d'un tel sous-traitant jusqu'au moment où l'on aura une idée plus précise de la conception d'ensemble du centre d'accueil des visiteurs.

Projets financés par le Compte pour le développement (A/55/913)

10. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales), présente le rapport du Secrétaire général sur la réalisation des projets financés par le Compte pour le développement (A/55/913), qui doit se lire parallèlement au rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le titre XIII du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/7, par. XIII.1 à XIII.5). L'essentiel du rapport est consacré à l'état d'avancement des 23 projets approuvés dans le budget-programme de 1998-1999 et celui de 2000-2001, ainsi qu'à leur impact. Il rend compte de la situation au 31 mars 2001; M. Civili ajoute les renseignements voulus pour la mise à jour de ces informations jusqu'à la fin de septembre 2001. Sur un

montant total de 26 130 000 dollars approuvé pour 23 projets depuis la création du Compte pour le développement, près de 12 millions de dollars, soit 45,4 %, avaient été dépensés au 30 septembre 2001, ce qui laisse un solde de 14 264 800 dollars. L'établissement du rapport a été l'occasion de faire le bilan de l'expérience et d'en tirer les enseignements, notamment pour ce qui est de la gestion du Compte, des rapports et de l'évaluation.

11. M. Civili souligne tout d'abord le rôle que joue le Comité exécutif des affaires économiques et sociales pour le choix, la conception et le contrôle de l'exécution des projets financés par prélèvement sur le Compte pour le développement. L'exécution conjointe de projets intersectoriels, interrégionaux, régionaux et sous-régionaux, que l'on cherche à encourager, serait très difficile dans la pratique sans l'encadrement du Comité exécutif. Mais il faut dire aussi que le Compte pour le développement concourt à l'harmonisation des conceptions de la coopération technique et les modalités d'exécution au Secrétariat. Il apparaît de plus en plus clairement que l'utilisation des technologies de l'information et des communications sous l'impulsion du Comité exécutif est un bon moyen d'abaisser les coûts et d'obtenir l'impact maximum. Ce sont également ces technologies qui permettent au Département des affaires économiques et sociales d'assurer un appui central au Compte pour le développement sans y consacrer de rouages particuliers, ce qui serait très coûteux, ou de personnel à plein temps supplémentaire. Le site Web du Compte pour le développement (site en anglais, à l'adresse <<http://www.un.org/esa/devaccount/>>), lancé au cours du troisième trimestre de 2000, permet de consulter notamment des informations à jour sur tous les projets approuvés, ainsi que le texte des décisions concernant le Compte pour le développement et des directives sur la présentation des projets, leur financement et l'établissement de rapports, et offre des liens avec les autres départements et programmes intéressés. Le Département des affaires économiques et sociales vient d'achever pour le Compte pour le développement l'élaboration d'un module spécial du Système intégré de suivi. À partir d'octobre 2001, il sera rendu compte de l'état d'exécution des projets financés par le Compte pour le développement, en ligne et en temps réel, c'est à dire au moment même où les différentes activités seront réalisées.

12. M. Civili passe ensuite aux lacunes révélées par l'examen des rapports soumis par les agents d'exécution (qui font l'objet de la quatrième partie du rapport A/55/913, par. 280 à 291). Le directeur du programme les a étudiées avec les agents d'exécution, et on est en train de faire le nécessaire pour les éliminer systématiquement.

13. L'examen des projets financés par le Compte pour le développement a permis de tirer des enseignements précieux : lorsque c'est possible, il est préférable que les projets soient conçus et exécutés conjointement par deux ou plusieurs agents, ce qui facilite la diffusion des meilleures pratiques de gestion et l'harmonisation des systèmes de planification, de contrôle et de rapport. Un autre enseignement concerne la nécessité de faire durer les effets des projets achevés. Les ressources limitées dont dispose le Compte pour le développement l'obligent à mettre un terme précis à son appui, mais ne l'empêchent pas d'offrir un financement complémentaire permettant de réaliser des activités de développement novatrices ayant un effet de démonstration. Or, on constate qu'il faut prévoir ce type de soutien dès le stade de la conception et de la réalisation d'un projet, en songeant aux donateurs ou partenaires auxquels on pourra faire appel le moment venu, et surtout en faisant que les bénéficiaires se sentent véritablement les maîtres d'oeuvre du projet. Autre enseignement tiré de cet examen, il importe de ne confier de nouveaux projets qu'à un agent d'exécution capable de les réaliser, sans charger de projets supplémentaires un agent d'exécution dont on a constaté qu'il prenait du retard du fait de conflits de priorités – du moins pas avant d'avoir vérifié qu'il a rectifié la situation et est de nouveau capable de les exécuter. Enfin, il apparaît que, bien souvent, les projets de coût modeste ont des effets de démonstration plus marqués et aboutissent à une situation plus propice à la viabilité des activités que les projets plus complexes. Les projets d'un coût compris entre 600 000 et 900 000 dollars semblent avoir les meilleures chances d'être achevés en l'espace d'un exercice biennal. M. Civili conclut en soulignant que le Compte pour le développement, dont la valeur de catalyse dépasse largement l'intérêt propre des projets, enrichit l'ensemble des activités de coopération technique.

Débat général

14. **M. Tilemans** (Belgique) prend la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie), Chypre, Malte et la Turquie, également pays associés, ainsi que la Norvège, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen, se rallient à sa déclaration. Tout en accueillant avec intérêt le nouveau projet d'amélioration de l'accueil des visiteurs proposé par le Secrétariat (A/55/835), l'Union européenne estime que l'analyse du Secrétariat est incomplète, car elle porte uniquement sur les dépenses de fonctionnement des services proposés et ne tient pas compte des dépenses d'équipement. En particulier, le projet est indissociable du plan d'équipement des Nations Unies, et devra être réexaminé lors de la présentation des étapes suivantes du plan. L'Union européenne fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relative aux contributions du secteur privé, selon laquelle les obligations respectives du Secrétariat et des associations participant au projet devront être clairement définies (A/56/7, par. 113). Elle s'interroge par ailleurs sur les prévisions de recettes optimistes faites par le Secrétariat, ainsi que sur l'opportunité de créer un fonds pour le renforcement du programme et sur les modalités de gestion d'un tel fonds. Une étude plus détaillée du projet s'avère donc nécessaire.

15. L'Union européenne approuve le rapport du Secrétaire général relatif à la rentabilité des activités commerciales (A/55/546) et les remarques formulées par le Comité consultatif à ce sujet. Elle souligne en particulier qu'il importe d'établir un plan précisant les objectifs commerciaux visés et les moyens de les atteindre, de rationaliser les structures administratives liées à ces activités, de privilégier la sous-traitance et de recenser les espaces et locaux du Siège occupés par des organismes autres que l'ONU.

16. L'Union européenne prend note avec intérêt de la volonté du Secrétariat de mieux coordonner l'action dans le domaine des technologies de l'information. Le plan d'action soumis par le Secrétariat (A/55/780) recense bien les problèmes rencontrés et donne une orientation générale, ce dont elle se félicite. Elle souscrit aux recommandations du Comité consultatif, notamment en ce qui concerne la nécessité d'établir une autorité centrale chargée de prendre des décisions

sur la politique générale, les orientations stratégiques et la normalisation, d'obtenir des gains tangibles d'efficacité et de productivité pour libérer des ressources en faveur d'autres secteurs, et d'éviter la prolifération de systèmes coûteux, incompatibles et faisant double emploi. S'agissant de la structure organisationnelle, l'Union européenne accueille favorablement le principe du modèle « semi-centralisé », mais constate que sa mise en oeuvre n'est pas possible actuellement faute de critères permettant de distinguer le domaine d'application des décisions « centralisées » et celui des décisions « décentralisées » et les procédures administratives y afférentes. En ce qui concerne les moyens techniques et humains, le Secrétariat ne précise pas dans quelle mesure la coordination prévue produira des gains d'efficacité. Enfin, l'Union européenne est préoccupée par le fait que les incidences budgétaires du plan d'action ne soient pas prises en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, qui prévoit déjà un montant de 150 millions de dollars au titre des technologies de l'information et alors que le plan d'action est un préalable nécessaire à toute décision d'investissement dans ce domaine. À l'instar du Comité consultatif, l'Union européenne souhaite qu'un plan d'action révisé, comprenant un calendrier de mise en oeuvre et décrivant la nouvelle structure organisationnelle, les liaisons entre les différents systèmes informatiques et les gains de coût et d'efficacité escomptés, soit soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

17. **M. Fox** (Australie), prenant également la parole au nom de la Nouvelle-Zélande et du Canada, rappelle que les délégations des trois pays figuraient parmi celles qui, lors des négociations sur le budget en cours, en 1999, se sont déclarées préoccupées par le fait qu'il était prévu d'allouer d'importantes ressources au développement des technologies de l'information sans qu'une stratégie globale ait été définie en la matière. Les délégations accueillent avec satisfaction le rapport A/55/780, soumis par le Secrétaire général conformément au paragraphe 61 de la résolution 54/249 de l'Assemblée, et notent avec intérêt les résultats de l'enquête menée en 2000 pour faire le point des capacités technologiques du Secrétariat. Elles se félicitent en outre du regroupement du Système intégré de gestion et des services informatiques au sein d'une même structure. Les technologies de l'information étant un outil indispensable pour que le Secrétariat puisse s'acquitter efficacement de son mandat, il faut

apporter un soin particulier à l'élaboration d'un cadre de planification stratégique permettant d'évaluer les ressources nécessaires et d'établir les priorités pour le développement de ce secteur. Les délégations s'étonnent donc de lire, au paragraphe 14 du rapport, que le projet de budget pour l'exercice 2002-2003 a été établi avant qu'une stratégie ait été définie, ce qui semble indiquer qu'il n'y a aucun rapport entre le processus de planification stratégique et les ressources nécessaires à sa mise en oeuvre. Elles souhaitent avoir des éclaircissements à ce sujet.

18. Elles sont par ailleurs préoccupées par le fait que les mesures proposées ne sont assorties ni d'un calendrier, ni d'un plan d'exécution et ne sont pas chiffrées. Les résultats attendus, tels qu'ils sont énoncés, sont souvent vagues et impossibles à mesurer et ne correspondent pas à ce qu'on pourrait espérer compte tenu de l'importance des investissements prévus. Le rapport ne précise pas, par exemple, en quoi une meilleure circulation de l'information et une généralisation de l'informatisation contribueront à améliorer l'efficacité du Secrétariat. Il est essentiel que, dans la prochaine version du plan d'action, le Secrétariat définisse des objectifs concrets en termes de gains d'efficacité et désigne un mécanisme chargé de poursuivre ces objectifs, ou propose d'en créer un. Dans ce contexte, il est souhaitable d'analyser les besoins en procédant à une remise à plat de l'organisation du travail, de la définition des postes, des procédures et de la structure des services.

19. Les délégations se demandent si la structure actuellement chargée d'évaluer les propositions dans le domaine de l'informatique est la bonne. L'enquête a révélé l'existence de doubles emplois, d'incompatibilités entre les systèmes, d'inégalités dans l'informatisation des services. Le rôle qu'ont pu jouer à cet égard les lacunes de la structure actuelle n'est pas analysé dans le rapport. Il n'est pas certain qu'ajouter à celle-ci un conseil des technologies de l'information et des communications soit la solution. Il convient également d'aborder la question des relations entre les services centraux et les services utilisateurs afin de déterminer notamment si l'appui fourni à ces derniers correspond bien à leurs besoins. Il faudrait en outre veiller à ce que les propositions nécessitant d'importantes ressources fassent l'objet d'une étude technique rigoureuse. Les délégations voudraient savoir quelles mesures ont été prises pour éviter de nouveaux doubles emplois en attendant que la Division

de l'informatique définisse les orientations générales. Elles se félicitent de ce que le Comité directeur pour la réforme et la gestion a déjà identifié des domaines dont les groupes de travail devront s'occuper en priorité, (par. 60 du rapport) mais se demandent quelles sont les relations entre ces priorités et le plan d'action.

20. **M. Mirmohammad** (République islamique d'Iran), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, constate que l'informatisation a progressé mais qu'il a été impossible, faute d'une connaissance réelle de l'utilisation des nouvelles technologies au Secrétariat, d'élaborer une stratégie cohérente et des plans d'application pour l'ensemble du Secrétariat et les principaux lieux d'affectation. En raison du manque de coordination, des solutions techniques diverses, souvent incompatibles entre elles, ont été adoptées. Le Groupe des 77 constate que le projet de budget-programme pour 2002-2003 a été établi avant que la stratégie proposée dans le rapport du Secrétaire général soit élaborée, et que des ressources supplémentaires importantes seront demandées séparément à l'Assemblée générale. Il partage les vues du Comité consultatif qui déplore que le rapport ne donne pas d'informations sur les besoins de financement à court et à long terme ni sur le calendrier de mise en oeuvre. Or, si l'on veut développer l'emploi des technologies de l'information, il faut augmenter en conséquence les ressources humaines et financières qui y sont consacrées. Le Groupe souscrit aux vues du Comité consultatif qui estime que les investissements dans les technologies de l'information devraient se traduire par des gains tangibles d'efficacité et de productivité (A/56/7, par. 89). Faute de permettre de tels gains, les investissements dans ce domaine ne créent pas de valeur ajoutée.

21. En ce qui concerne la proposition visant à promouvoir le programme d'accueil des visiteurs (A/55/835), le Groupe des 77 note que les dépenses d'équipement seraient entièrement financées par des contributions privées. Il souscrit aux conditions énoncées par le Comité consultatif, au paragraphe 107 de son rapport, pour que les contributions en nature puissent être acceptées, notamment à celle selon laquelle il faut veiller à ne pas ternir l'image de l'ONU en cédant à la logique marchande. Il convient que, compte tenu du caractère international de l'Organisation, il faudrait s'efforcer d'élargir le nombre de donateurs potentiels en invitant d'autres associations nationales pour les Nations Unies à

participer au projet et en les conviant à donner leur avis sur celui-ci. L'augmentation prévue des recettes repose sur l'hypothèse que le nombre de visiteurs augmentera. Les explications fournies sur ce point dans le rapport sont fort utiles. Le Groupe se demande toutefois quels ajustements sont prévus pour le cas où les prévisions ne se réaliseraient pas, compte tenu du fait que les dépenses devraient passer de 6,5 à 15,3 millions de dollars. Il prend note de la proposition faite par le Secrétaire général de créer un fonds d'équipement pour le renforcement du programme d'accueil des visiteurs, et partage les craintes du Comité consultatif, à savoir que ce fonds pourrait devenir une charge pour l'Organisation si des déficits devaient se produire (A/56/7, par. 112). Il estime qu'un rapport d'ensemble sur la question, tenant pleinement compte des observations et recommandations du Comité consultatif, devrait être soumis à l'Assemblée générale.

22. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des projets financés par le Compte pour le développement (A/55/913), le Groupe des 77 rappelle que, lors de la création du compte pour le développement, il était prévu d'allouer à ce compte des ressources d'un montant de 200 millions de dollars, qui devaient résulter de gains de productivité au Secrétariat. Or, le niveau actuel est bien loin de cet objectif ambitieux. Le Groupe prend note de l'observation du Comité consultatif selon laquelle les mesures d'efficacité ne permettent pas nécessairement de réaliser immédiatement des économies, et exigent parfois de nouveaux investissements, notamment dans le domaine informatique (A/56/7, par. XIII.3). Le Groupe note que, depuis la création du Compte, 23 projets ont été approuvés pour un montant total de 26 130 000 dollars. Sur ce montant, un total de 8 884 000 dollars a été dépensé au 31 mars 2001, ce qui représente un faible pourcentage. Le Groupe des 77 demande donc que des efforts plus résolus soient déployés pour que les projets approuvés soient pleinement exécutés.

23. Le Groupe des 77 note que la fonction de coordination du Département des affaires économiques et sociales, qui assure un appui important aux projets financés au moyen du Compte pour le développement, est assurée dans la limite des ressources dont dispose le Département. À cet égard, il prend note des constatations du Bureau des services de contrôle interne (A/55/913, par. 292 et 293) selon lesquelles compte tenu de l'insuffisance actuelle des ressources et

de la progression de la charge de travail du Département, les fonctions essentielles de suivi, d'évaluation et d'information concernant les projets n'ont toujours pas été assurées faute de ressources. Il souscrit à la recommandation du Bureau selon laquelle les propositions de projet devraient indiquer tous les coûts directs ou indirects, qu'ils soient ou non financés par le Compte pour le développement.

24. **M. Agyeman** (Ghana) s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En ce qui concerne plus particulièrement le rapport du Secrétaire général sur l'informatique à l'ONU (A/55/780), il constate que le parc d'ordinateurs – et l'utilisation qui en est faite – a connu une croissance considérable entre 1992 et 2000. Des succès notables ont été enregistrés avec, notamment, la mise en place du Système intégré de gestion et du Système à disques optiques. Toutefois, le développement de l'informatique à l'ONU s'est fait, dans une large mesure, au coup par coup, sans plan d'ensemble. La délégation ghanéenne note que les crédits ouverts au cours de l'exercice 2000-2001 et les crédits demandés pour 2002-2003 au titre des technologies de l'information, non compris le coût de l'application du plan d'action, sont considérables; ils représentent même l'un des principaux chapitres de dépense. La délégation ghanéenne juge opportun l'établissement du plan d'action, qui a pour objet de définir un cadre dans lequel les dépenses dans ce domaine seront engagées, d'assurer la cohérence des décisions de politique générale et de gestion et la compatibilité des infrastructures techniques, des protocoles et des systèmes d'exploitation. Elle appuie les grandes options retenues, notamment au niveau des structures organisationnelles, et le souci du Secrétariat de disposer d'une infrastructure suffisamment souple pour que les services utilisateurs puissent se doter du matériel, des logiciels et du personnel correspondant à leurs besoins. Elle souscrit à la volonté du Secrétariat de compter essentiellement sur les capacités dont il dispose déjà dans le domaine de l'informatique.

25. La délégation ghanéenne engage le Secrétaire général à présenter un état plus détaillé des incidences financières de la mise en oeuvre du plan d'action. Elle est consciente du fait que les investissements informatiques produisent rarement des résultats notables à court terme, mais peuvent aboutir à des économies réelles à moyen et à long terme.

L'informatisation de l'Organisation des Nations Unies est une tendance irréversible, de même que la nécessité de revoir les méthodes de travail dans le cadre plus général du processus de réforme. Les investissements initiaux risquent d'être élevés, qu'il s'agisse de l'infrastructure, du matériel et des logiciels, mais aussi du personnel, qu'il faudra former. À cet égard, la délégation partage le souci exprimé par le Comité consultatif au paragraphe 117 de son rapport, et engage le Département de la gestion des ressources humaines à examiner de près la question des carrières et de la rémunération pour la catégorie jeune et très mobile que constituent les informaticiens.

26. Elle souligne à nouveau que, comme le reconnaît le Secrétaire général au paragraphe 22 de son rapport, le développement des technologies de l'information ne doit pas se faire au détriment des publications sur support papier, qui devront être maintenues au niveau actuel à court et à moyen terme, et réévaluées à plus long terme en fonction de la demande. Il serait inacceptable que l'informatisation se fasse au détriment de ceux qui n'ont pas accès aux moyens électroniques. En conclusion, la délégation ghanéenne souligne que des ressources suffisantes doivent être allouées à l'exécution du plan d'action, en tant qu'activité d'appui à l'exécution des programmes et mandats approuvés, et que l'innovation dans le domaine de l'informatique doit poursuivre des objectifs d'efficacité, de productivité et d'économie.

27. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) dit que sa délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il se demande comment il faut entendre, au paragraphe 35 du rapport sur les mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales (A/55/546), l'expression « prendre note » étant donné que dans sa décision 55/488, l'Assemblée générale a déclaré que cette expression avait un caractère neutre et ne constituait ni approbation ni désapprobation. Il souhaiterait que le Secrétariat garde à l'esprit cette décision lorsqu'il présente une demande à l'Assemblée générale, afin que celle-ci puisse fonder ses travaux sur une base juridique solide. Toujours au paragraphe 35, lorsque le Secrétariat demande à l'Assemblée qu'elle l'encourage à appliquer les mesures décrites dans le rapport d'une manière qui ne compromette en rien le caractère international et non commercial de l'Organisation, M. Nakkari fait observer que toutes les mesures en

question s'apparentent à des activités d'externalisation. Il aurait donc aimé que le Secrétariat cite les résolutions 54/256 et 55/232 de l'Assemblée générale relatives aux pratiques à suivre en matière d'externalisation. Il souhaiterait par ailleurs, concernant le paragraphe 33 du rapport, que le Secrétariat apporte des précisions sur la question des services de restauration.

28. Dans le rapport sur les projets financés par le compte pour le développement (A/55/913), la délégation syrienne relève que les ressources allouées au compte ont été dégagées au moyen d'un recentrage des dépenses hors programme (par. 1 du rapport). Elle souhaiterait savoir si les notions de coûts hors programme et de dépenses au titre des programmes ont jamais été définies.

29. Enfin, sachant que le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires doit présenter un rapport à la Cinquième Commission, M. Nakkari formule le vœu que ce rapport soit soumis par écrit dans les six langues officielles de l'Organisation, une demande que sa délégation a déjà faite à maintes reprises.

30. **Le Président** dit qu'il transmettra la demande de la délégation syrienne au Président du Comité consultatif.

31. **Mme Sun Minquin** (Chine) dit qu'elle s'associe à la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle souligne, à propos des propositions visant à promouvoir le programme d'accueil des visiteurs à l'ONU (A/55/835), que ce projet doit former un tout avec le plan d'équipement. Elle se réjouit que l'Association des États-Unis pour les Nations Unies (UNA-USA) ait proposé d'apporter des contributions en nature pour la réalisation du projet et rappelle à ce sujet que les critères énoncés au paragraphe 107 du rapport du Comité consultatif (A/56/7) devront être respectés. Elle espère par ailleurs que d'autres associations apporteront aussi leur concours. La délégation chinoise, notant que les dépenses d'exploitation des nouvelles installations seront à la charge des États Membres, demande quel en sera le montant annuel. Elle est favorable à l'idée de créer, comme le propose le Secrétaire général, un fonds d'équipement pour le renforcement du programme d'accueil, auquel serait versée une part déterminée des recettes brutes. Elle espère que le projet n'entraînera

pas de charge supplémentaire pour les États Membres, un point au sujet duquel le Comité consultatif a exprimé des préoccupations.

32. **M. Chandra** (Inde) dit que sa délégation s'associe elle aussi à la déclaration faite par l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il note la justesse des observations faites par le Comité consultatif aux paragraphes 85 à 94 de son rapport (A/56/7) en ce qui concerne l'informatique au Secrétariat, en particulier ses remarques sur la nécessité de renforcer la cohérence et la coordination des activités à l'échelle du système et de présenter un rapport détaillé à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale sur l'application de la stratégie informatique de l'ONU, au titre du point relatif au projet de budget-programme et en mettant l'accent sur l'information relative au maintien de la paix.

33. La délégation indienne note avec satisfaction que les améliorations qui ont été apportées au café viennois ont été entièrement financées par le concessionnaire. En ce qui concerne le plan d'équipement, elle attend avec intérêt que soit présenté le projet préliminaire, avec les informations voulues. La délégation se félicite qu'UNA-USA ait proposé d'apporter des contributions en nature pour la réalisation du projet relatif à l'accueil des visiteurs et souligne la pertinence des conditions énoncées à ce sujet par le Comité consultatif, en particulier la quatrième, qui vise à prévenir une commercialisation à outrance des locaux. Elle indique à ce propos qu'il faudra trouver un équilibre entre l'image de l'ONU auprès du public et la recherche d'une plus grande rentabilité. M. Chandra relate un incident qui s'est produit à la boutique-cadeaux de l'ONU, au cours duquel des vendeurs se sont comportés de façon inacceptable avec des touristes indiens.

34. **M. Niwa** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui) dit que comme l'a d'ailleurs souligné le Comité consultatif, le projet relatif à l'accueil des visiteurs doit aller de pair avec le plan d'équipement si l'on veut que toutes les conditions de sécurité soient réunies. Il répète que le rapport relatif au programme d'accueil des visiteurs (A/55/835) n'est pas un document budgétaire, mais qu'il importe cependant d'examiner attentivement la question du montant des recettes et des dépenses, sachant que les premières sont relativement fixes, tandis que les secondes varient selon l'affluence (un élément sur lequel l'ONU n'a pas prise) et selon le tarif des visites guidées. À cette fin, le

Secrétariat a notamment examiné le cas d'institutions qui se sont lancées dans des projets analogues. Il est bien évident par ailleurs que le Secrétariat ne peut établir de chiffres estimatifs que s'il dispose d'un schéma concernant la conception du projet. C'est d'ailleurs ainsi que l'on procède pour le plan d'équipement, puisque le Secrétariat a été autorisé à présenter un projet de réalisation avant que les décisions ne soient prises. Dès que la Commission aura donné son accord de principe, le Secrétariat reprendra les discussions avec UNA-USA. Quant aux chiffres qui sont cités, ils ont été revus à la baisse par rapport aux premières estimations. M. Niwa indique qu'il sera tenu compte des suggestions formulées par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

35. En ce qui concerne les activités commerciales, M. Niwa explique que le Secrétariat examinera de plus près les questions relatives à l'externalisation, de même que les possibilités offertes par le projet, mais qu'il ne pourra le faire qu'à un stade plus avancé. Pour ce qui est de l'équilibre à trouver entre l'image de l'ONU et la rentabilité, un point soulevé par la délégation indienne, il rappelle son souci d'éviter une commercialisation des locaux, et c'est pourquoi d'ailleurs il est proposé d'accueillir les visiteurs dans un bâtiment séparé, sur la 47e Rue. On veillera par ailleurs à ce que les visiteurs ne se trouvent pas mêlés aux délégués et au personnel. M. Niwa indique que le Secrétariat a déjà fait des démarches auprès de la boutique-cadeaux concernant l'incident signalé par la délégation indienne.

36. Répondant aux remarques de la délégation chinoise, M. Niwa confirme que le plan d'équipement et le projet relatif à l'accueil des visiteurs sont bien conçus comme un tout. Il confirme également que l'UNA-USA est tout à fait disposée à respecter les conditions posées par l'ONU. Il rappelle que l'Association doit apporter une contribution en nature, sous forme d'un bâtiment, et que le Secrétariat n'a pas à s'occuper de la collecte de fonds, mais des questions relatives aux normes, à l'architecture et au calendrier.

37. M. Niwa indique qu'il doit bien entendu y avoir concordance entre la stratégie de développement de l'informatique et le budget qui y sera consacré. Toutefois, la raison d'être du plan d'action est de donner sa cohérence au projet, d'énoncer des objectifs et des activités et d'établir des mécanismes. Si des ressources supplémentaires s'avéraient nécessaires pour exécuter le plan d'action, elles seraient soumises à

l'approbation de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Par ailleurs, un calendrier d'exécution, qui a déjà été remis au Comité consultatif, doit être présenté au Conseil des technologies de l'information et des communications, qui doit se réunir à la fin du mois d'octobre 2001. En ce qui concerne la structure de direction, M. Niwa estime que celle qui a été retenue convient. La question de la structure organisationnelle, globale et locale, est clairement abordée dans le mandat du Conseil des technologies de l'information et du Comité de coordination des systèmes informatiques. Quant aux doutes émis au sujet des liens entre les priorités et les mesures prises ou prévues, M. Niwa précise que ces dernières (au nombre de 59) sont bien alignées sur les cinq objectifs définis dans le plan d'action. Il explique, à propos d'une critique qui a été formulée au sujet du rapport sur le plan d'action, qu'en favorisant la circulation de l'information à l'intérieur et à l'extérieur de l'ONU, on renforcera l'efficacité de l'Organisation. Enfin, pour répondre à une remarque de la délégation ghanéenne, M. Niwa réaffirme qu'il n'est pas question de ne pas distribuer les documents sur papier, mais que l'on espère développer la diffusion par voie électronique.

38. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales) dit que le Département de la gestion sera mieux à même de répondre aux questions qui ont été soulevées par les représentants de la République islamique d'Iran et de la République arabe syrienne respectivement au sujet des montants versés au Compte pour le développement et des dépenses hors programme. Il précise toutefois, en ce qui concerne cette dernière question, qu'il croit comprendre que l'une des raisons d'être du Compte est de faire en sorte que les économies réalisées ne le soient pas aux dépens des activités de fond. Pour ce qui est de la remarque formulée par la République islamique d'Iran au sujet du montant des dépenses, M. Civili renvoie à la déclaration qu'il a faite au début de la séance, dans laquelle il a mis à jour les chiffres figurant dans le rapport, à savoir qu'à la fin du mois de septembre 2001, les dépenses se montaient à près de 12 millions de dollars. Il explique qu'un retard a été pris dans l'exécution des projets pour deux raisons : d'une part, il a fallu passer par une période de rodage et, d'autre part, la première tranche ayant été approuvée tardivement, le Département des affaires économiques et sociales a dû mettre à exécution deux tranches au cours d'un même exercice biennal. Toutefois, compte tenu de l'accélération enregistrée depuis quelques mois

dans les dépenses, M. Civili compte bien que le retard sera rattrapé au cours du prochain exercice.

39. **M. Fox** (Australie) précise, à propos des indications données par M. Niwa au sujet des dépenses afférentes à l'exécution du plan d'action relatif à l'informatique au Secrétariat, que sa délégation ne pourra approuver des allocations de crédits supplémentaires tant qu'elle ne sera pas convaincue de la justesse de la stratégie envisagée. Il compte que l'on poursuivra le dialogue sur la question.

La séance est levée à 12 h 5.